

## ANNEXE 1

**ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIER**  
**à l'Accord d'Entente Technique d'Intervention entre**  
**le Gouvernement de la République Italienne**  
**et le Gouvernement de la République du Sénégal**  
**pour l'exécution du**  
**«PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT**  
**ECONOMIQUE ET SOCIAL DU SENEGAL»**  
**(PADESS)**

### 1. STRATEGIE D'INTERVENTION

#### 1.1 Objectif global

Contribuer à la réduction de la pauvreté par le soutien à l'opérationnalisation des politiques et stratégies nationales de lutte contre la pauvreté visant l'autonomisation socio-économique des groupes les plus défavorisés (femmes, jeunes et familles) et le développement économique local durable à travers l'appui aux petites et moyennes entreprises (PME).

#### 1.2 Objectif spécifique

Renforcer l'empowerment socio-économique des femmes, des jeunes, des handicapés et des familles vulnérables et développer et consolider les PME à travers l'augmentation de leurs revenus grâce à l'amélioration des services sociaux de base, de l'accès aux opportunités d'emplois et de revenus, de la mise en place des mécanismes de financement innovants, du pilotage institutionnel.

#### 1.3 Résultats escomptés

Les principaux résultats sont :

- R1 – L'accès aux services socio-sanitaires est amélioré
- R2 – Les activités génératrices de revenu et de formation en faveur des femmes et des groupes en situations de vulnérabilité sont réalisées dans 3 départements des régions de Dakar, Kaolack e Sédhiou
- R3 – Le soutien au développement des PME est effectué pour favoriser l'émersion fiscale et l'emploi social

R4 – Les capacités techniques des acteurs institutionnels du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance en matière de stratégie de protection sociale et développement économique local sont renforcées

#### **1.4 Activités**

##### ***Activité pour le résultat 1 :***

Activité 1.1 : Réalisation d'études et d'analyses sur l'état de l'assistance socio-sanitaire du district selon une analyse de la vulnérabilité

Activité 1.2 : Renforcement des centres socio-sanitaires de base avec une référence particulière aux soins maternels et infantiles et à l'assistance aux personnes handicapés et à la requalification du personnel

Activité 1.3 : Renforcement des centres socio-sanitaires intermédiaires/de district avec une référence particulière aux soins maternels et infantiles et à l'assistance aux personnes handicapés, et la requalification du personnel

Les activités 1.1 et 1.2 prévoient le financement pour des petites réhabilitations et/ou constructions des services sociaux et sanitaires de base réalisés sur la base des études répondants aux besoins de la population. Les interventions devront être intégrées dans des plans de développement socio-sanitaires élaborés conjointement avec tous les ministères compétents (éducation, santé, agriculture).

En plus il est prévu, dans chaque département, selon l'activité 1.3, la réhabilitation, la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires spécialisées et/ou de caractère communautaire, la requalification du personnel, et des interventions spécifiques en faveur des handicapés physiques et mentaux.

##### ***Activité pour le résultat 2 :***

Activité 2.1 : Identifier grâce à des enquêtes et à la participation communautaire les groupes à financer et les filières économiques vers lesquelles tourner les activités les plus rentables

Activité 2.2 : financer des activités génératrices de revenus en faveur de femmes et groupes défavorisés

Activité 2.3 : effectuer la formation pour la gestion des activités économiques, accompagner et suivre les activités

Les activités 2.1 et 2.2 prévoient le financement, dans chaque département des 3 régions ciblées, des activités génératrices de revenue, sous forme de don, en faveur des femmes, des familles et des groupes en situation de vulnérabilité, sur la base d'un ciblage visant l'identification du degré de vulnérabilité des bénéficiaires.

Le financement sera suivi par des activités de formation technique pour la gestion du financement (activité 2.3). La gestion, le suivi et la formation seront confiées à des ONG locales et/ou services intermédiaires.

### ***Activité pour le résultat 3 :***

Activité 3.1 : Soutien aux PME formelles et informelles (pour favoriser leur émergence) en fonction de business plan qui prévoient l'emploi de personnes vulnérables et leur accès aux services de santé.

Activité 3.2 : Appui au développement économique local à travers le soutien à l'innovation

Activité 3.3 : Réalisation d'études et de diagnostics sur l'offre et la demande en termes d'assistance technique et financière

L'activité 3.1 prévoit le financement aux entreprises formelles (PMI) et entreprises informelles (Gie, coopératives, etc.), des femmes et des groupes défavorisés selon des méthodologies différentes et répondants à leur besoin respectifs.

Les PMI bénéficiaires du secteur informel devront s'engager dans la mise en œuvre d'un pacte sociale visant le recrutement du personnel apparent aux groupes vulnérables (femmes, jeunes, migrants). Le personnel recruté devrait être régulièrement enregistré à la Casse de sécurité sociale, à l'IPRES et il devrait être couvert par une assurance maladie.

L'activité 3.2 prévoit la promotion de l'innovation à travers la réalisation de un incubateur d'entreprises dans le département des Kaolack, en tant que expérience pilote et une ligne de financement spécifique pour la promotion des entreprises innovantes focalisées sur l'économie verte.

L'activité 3.3 sera développée à travers la réalisation des études, analyses et recherche spécifiques visant l'atteinte du résultat prévu.

### ***Activité pour le résultat 4 :***

Activité 4.1 : Soutien au pilotage institutionnel

Activité 4.2 : Soutien à la création d'un système intégré de services d'appui au développement pour le territoire

Activité 4.3 : Animation économique et planification locale

L'activité 4.1 prévoit principalement l'appui institutionnel au MFFE pour la réalisation du programme à travers la création de l'UGP et des antennes départementales. Un expert en suivi-évaluation sera recruté pour assurer le bon suivi du programme.

L'activité 4.2 sera focalisé sur le renforcement des Centres Intégrés de Développement Economique et Sociale, déjà financés par le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance dans la Région de Kaolack et dans le département de Pikine, à travers le Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES) financé par l'Italie, et le soutien à un système des services intégré pour le territoire dans le département de Sédhiou.

L'activité 4.3 prévoit le soutien à la planification locale, au marketing territorial, à l'internationalisation et à la promotion du partenariat Nord-Sud selon l'expérience déjà réalisée par le programme Connaissance Innovatrices du Développement Economique Local (CIDEL), financé par l'Italie.

## 2. REALISATION DE L'INTERVENTION

### 2.1 Modalités de Gestion

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est le ministère de tutelle, qui représentera le GDS au niveau institutionnel, et sera responsable de l'exécution du programme (Organisme Exécutant). Le PADESS sera mis en œuvre par le MFFE sous la supervision d'une Unité de Gestion du Programme au sein de la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté (CSO-PLP) où se trouve déjà logée la structure responsable de la coordination du PIDES.

La mise en œuvre du Projet, sera assurée par le Comité de Pilotage (CP) et l'Unité de Gestion du Programme (UGP).

L'UGP mettra en œuvre le programme sous la supervision de la CSO-PLP, et sera, entre autres, responsable de l'organisation de la passation des marchés publics, de la gestion des contrats et de la définition des Plans de Travail et Budgets Annuels qui constituent les Plan Opérationnels du Programme. En même temps, la DGCS-MAECI mettra en place une structure italienne d'assistance technique pour appuyer l'UGP et le CP à travers l'envoi d'un expert en mission et la mise en place d'un fonds de fonctionnement.

Le Comité de Pilotage (CP) constitue le cadre d'orientation stratégique au plus haut niveau politique et a pour mandat d'approuver les Plans de Travail et les Budgets Annuels (Plan Opérationnel), les Manuels de Procédures et de gestion des fonds, les rapports techniques et financiers pour constater l'état d'avancement, orienter les activités du programme, vérifier la cohérence de leur mise en œuvre avec les stratégies nationales et la conformité des procédures adoptées avec les lois sénégalaises, la bonne gestion administrative et comptable des fonds et d'approuver les rapports d'audit.

Une fois par an, la DGCS réalisera une évaluation conjointe avec le Gouvernement du Sénégal à propos de la réalisation et des résultats accomplis.

### 2.2 Procédures de gestion financière

La mise en œuvre du PADESS, la réalisation et la supervision des activités et la gestion des fonds du Programme sont sous la responsabilité directe du MFFE en tant qu'**Organisme d'exécution et Tutelle du Programme, à travers la CSO/PLCP et l'UGP du MFFE.**

Le MEFP ouvrira un compte bancaire spécial en Euros pour le **crédit concessionnel (15.000.000 €)**, et un compte bancaire spécial en Euros pour le **financement à don (2.500.000 €)** et deux comptes fonds de roulement mouvementés par le MFFE alimentés à partir des comptes spéciaux, auprès d'une Institution financière choisie par le MEFP. Les procédures de gestion et de décaissement des financements à crédit concessionnel et à don seront définies dans l'Entente technique et la Convention de Financement du Programme, signés entre les deux parties sénégalaises italiennes. Les comptes spéciaux alimenteront, à leur tour, sous la supervision du MEFP, un ou plusieurs comptes opérationnels ouverts par le MFFE dans un autre établissement bancaire pour la réalisation des activités prévues sur la base des Plans de Travail et Budget Annuels approuvés par le CP.

Les procédures de mise en œuvre du Programme et de gestion des fonds de développement seront détaillées dans un Manuel de Procédures Opérationnelles (MPO) qui sera rédigé par l'UGP et approuvé par le CP au démarrage du Programme.

Chaque Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) comprendra aussi un **Plan de Passation de Marchés (PPM)** sur une base annuelle, conformément aux Codes des Marchés Publics du Sénégal, qui sera repris dans le Plan de Passation des Marchés du MFFE communiqué à l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

### **2.3 Procédures d'achat de biens, services et travaux (procurement)**

L'achat de biens, services et travaux acquis pour les activités du Programme avec les fonds mis à disposition par la DGCS-MAECI sera effectué par le MFFE sur la base des procédures de passation des marchés publics prévues par la Loi n° 2006-16 du 30 juin 2006 modifiant la Loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration (COA) et par le Décret n° 2011-1048 du 27 juillet 2011 portant Code des Marchés Publics (CMP) et leurs intégrations et modifications éventuelles successives et selon « les Critères d'éligibilité et les clauses déontologiques » prévues pour les marchés publics financés par la DGCS-MAECI dans l'Annexe N°2 de l'Entente Technique et les règles de passation des marchés contenues dans l'Annexe N°3 de l'Entente Technique.

### **2.4 Audit Comptable et financier**

Le projet devra être obligatoirement soumis à la fin de chaque annualité à un audit comptable et financier, qui sera confié à une seule Société d'Audit indépendante, sélectionnée par le MEFP (Direction de l'Investissement) et approuvée par la DGCS-MAECI. La SA devra vérifier et certifier la gestion comptable, financière et administrative de chaque tranche des fonds mis à disposition du projet par la DGCS-MAECI qui seront gérés directement par le MFFE. Le rapport d'audit de la SA qui certifiera la correcte utilisation des fonds et la conformité des procédures comptables et financières devra être présenté et approuvé par le CP et envoyé avec le rapport technique et financier annuel du MFFE à la DGCS-MAECI pour chaque tranche de fonds reçue, avant de demander le décaissement des tranches suivantes et à la fin du Programme.

## **3. TEMPS DE REALISATION**

Le Programme à une durée prévue de trois ans (36 mois) conformément à son budget, dont 36 mois pour la partie à crédit et 12 mois pour la partie à don.

## **4. ZONES D'INTERVENTION**

Le PADESS interviendra dans les régions prioritaires du Programme pays de coopération Sénégal-Italie où sont en cours de réalisation d'autres projets comme le CIDEL, le PIDES, le PLASEPRI, le PAPSEN: les régions de Dakar, Kaolack, Sédhiou/Kolda. Certaines activités pourront aussi intéresser les régions de Diourbel (proche à Thiès) et Fatick (proche à Kaolack).

## 5. COUTS ET PLAN FINANCIER

La contribution financière à la charge de la DGCS-MAECI pour les activités du PADESS est égale à **17.800.000 €** ainsi composée :

1. Une contribution par crédit concessionnel de **15.000.000 €** en trois tranches annuelles
2. Une contribution à don de **2.500.000 €** sur une seule tranche, décaissée directement par la DGCS-MAECI au MEFP

En outre, la DGCS-MAECI financera l'assistance italienne du Programme à travers une contribution à don de **300.000 €**, gérée directement par la DGCS-MAECI.

### 5.1 Coûts à la charge du Gouvernement du Sénégal

La contribution du GDS au projet est constituée par les dépenses en personnel du MFFE et autres structures gouvernementales impliquées (salaires, impôts, contributions sociales) ainsi que par ses infrastructures et équipements. Le MFFE fournira aussi des locaux pour les bureaux centraux et régionaux de l'UGP et pour l'assistance technique italienne au niveau de l'UGP et couvrira les dépenses en eau et électricité pour ces bureaux.

On estime la contribution du GDS à 100.000 € par an.

### 5.2 Plan Financier

BUDGET	Total €	I Année €	II Année €	III Année €
<b>COMPOSANTE SUBVENTION</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
R1- L'accès aux services socio-sanitaires est amélioré	1 300 000	1 300 000	0	0
R2: Les activités génératrices de revenu et de formation en faveur des femmes et des groupes en situations de vulnérabilité sont réalisées dans 3 départements des régions de Dakar, Kaolack e Sédhiou	1 200 000	1 200 000	0	0
<b>COMPOSANTE CREDIT</b>	<b>15 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>4 000 000</b>
R1: L'accès aux services socio-sanitaires est amélioré (composante crédit)	2 800 000	1 700 000	1 100 000	0
R3: Le soutien au développement des PME est effectué pour favoriser l'émersion fiscale et l'emploi social	10 600 000	2 400 000	4 500 000	3 700 000
Les capacités techniques des acteurs institutionnels du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance en matière de stratégie de protection sociale et développement économique local sont renforcées	1 600 000	900 000	400 000	300 000
<b>ASSISTENCE TECHNIQUE ITALIENNE</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 800 000</b>	<b>7 800 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>4 000 000</b>

